Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, consultez la copie web

N° 731 | 3 avril 2026

La lettre Pro

S'inscrire à la newsletter

Contacter la Lettre Pro

ZOOM

« Penser les freins de manière globale autour de la personne en situation de handicap »

Toute la semaine, une mission européenne « Soutenir les choix de vie des personnes en situation de handicap » était en Guyane. Elle a rencontré de nombreux acteurs : personnes concernées et leurs représentants, organismes gestionnaires des établissements et services médico-sociaux, mais aussi des collectivités locales, bailleurs sociaux, services de l'Etat, rectorat… Reçue par Bertrand Parent, directeur général de l'ARS, elle lui a présenté ses premières observations. La phase de diagnostic se poursuivra jusqu'en juin, grâce à des visites en Martinique, Guyane et à La Réunion, et sous forme de groupes de travail pour les régions de l'Hexagone, avant l'élaboration d'un scénario de réformes puis d'une feuille de route opérationnelle d'ici à fin 2027.

Transport, logement, formation, emploi… Les obstacles auxquels font face les personnes en situation de handicap sont multiples. Singulièrement en Guyane. De nombreux exemples ont été fournis, cette semaine, par les personnes rencontrées par la mission européenne « Soutenir les choix de vie des personnes en situation de handicap », lors de réunion à l'Agence régionale de santé et lors de visites à l'IME Yépi Kaz (Apajh) à Rémire-Monjoly, à l'IEM (PEP973) et à l'Itep (SOS Jeunesse) à Roura.

La mission européenne « Soutenir le choix de vie des personnes en situation de handicap » accompagne la France dans la transformation des services aux personnes en situation de handicap. Financé par l'Union européenne, elle vise à renforcer les pratiques professionnelles, les solutions de mobilité et les outils numériques pour promouvoir l'autonomie et l'autodétermination. Pour mener son expertise, la mission européenne s'est rendue en Martinique, en Guyane et à La Réunion. Pour les régions de l'Hexagone, le projet est mené sous forme de groupes de travail.

Cette mission est pilotée par la Direction générale de la cohésion sociale et mise en œuvre par Expertise France. Les résultats attendus comprennent de meilleurs parcours d'accompagnement, une optimisation des solutions de transport, et des solutions numériques accessibles. Ce projet vise à répondre aux engagements internationaux de la France relatifs au respect de la Convention internationale sur les droits des personnes en situation de handicap (CIDPH) et à déployer un modèle d'accompagnement inclusif fondé sur l'autodétermination des personnes en situation de handicap, intégrant les enjeux de cohésion sociale et territoriale.

Le projet doit contribuer à accroître l'autonomie, l'égalité et la participation des personnes en situation de handicap, mettant ainsi en œuvre les engagements de la France au titre de la convention des Nations Unies et de la stratégie de l'UE. Les résultats doivent également pouvoir servir de modèle aux autres États membres souhaitant mettre en œuvre des réformes inclusives pour favoriser l'autodétermination des personnes en situation de handicap.

Cette mission sera rythmée par trois phases :

- Un diagnostic de la situation des territoires, des forces, des faiblesses, des initiatives déjà en place, jusqu'en juin ;
- L'élaboration d'un scénario de réformes ;
- L'élaboration d'une feuille de route opérationnelle validée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Reçue par Bertrand Parent, directeur général de l'ARS, la mission lui a présenté ses premières observations.

L'IEM des PEP, à Roura

■ « Les populations ont beaucoup d'attente »

« Les populations ont beaucoup d'attentes, singulièrement celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, a souligné Philippe Damie, expert et responsable de la composante « pratiques professionnelles » de la mission européenne, lundi, en ouverture de cette semaine de rencontres (…) Si la Commission européenne et la DGCS souhaitent que l'on fasse un focus sur les Outre-mer, c'est qu'elles y prêtent un intérêt. » Cette mission s'inscrit également dans le constat de la nécessité de passer d'une logique d'établissement à une logique de services, de passer de séjours en établissement à des plateformes de services.

Ce souhait de changement, Gildas Le Guern, directeur général de l'Apajh, le constate auprès des familles dont les enfants sont pris en charge par l'IME Yépi Kaz, à Rémire-Montjoly : « Nous voyons bien une diminution des demandes d'internat et davantage de demandes de répit, d'accueil séquentiel ou d'accueil temporaire. »

Trois premiers leviers ont été identifiés, en amont de cette mission, pour faire évoluer l'offre au profit des personnes en situation de handicap en Outre-mer :

- Les pratiques professionnelles ;
- La mobilité et les transports ;
- La digitalisation et le numérique.

Pour Clémence Ollivier, directrice adjointe du pôle autisme de l'Ouest guyanais à l'Adapei, « le territoire ne facilite pas l'inclusion, avec peu de moyens de transport, peu de places dans les centres de loisirs, un fort taux de chômage. Il est parfois difficile de trouver des dispositifs de droit commun. Pour accéder à du tourisme ou à des loisirs adaptés, il faut souvent sortir du territoire. L'inclusion, cela passe par des dispositifs de droit commun. Encore faut-il qu'ils existent. » Ce qui fait conclure à certains que « le train de la transformation (de l'offre médico-social) tombe à pic. Nous allons pouvoir penser les freins de manière globale au niveau de la personne handicapée. »

Les dispositifs intégrés, c'est quoi ?

Fin novembre, Charlotte Parmentier-Lecocq, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du Handicap, avait annoncé son souhait de généraliser le fonctionnement des établissements et services du champ du handicap en dispositifs « intégrés », en fixant une première étape en 2027 pour les établissements accueillant des enfants. Un décret de juillet 2024 en avait fixé les modalités de fonctionnement. En transformant le fonctionnement du secteur médico-social, le but est de fluidifier les parcours de vie les plus complexes. L'Agence régionale de santé a commencé l'accompagnement de certains organismes gestionnaires.

Cette orientation vise à concrétiser l'une des mesures de la Conférence nationale du handicap (CNH), selon laquelle tous les établissements et services du champ du handicap devront être en mesure d'offrir un accompagnement modulable d'ici à 2030. La priorité, affichée par la ministre, est de développer une offre de services coordonnés, pensée comme une véritable palette de solutions fondée sur les droits de la personne et sur un principe de modularité et d'adaptabilité à ses aspirations.

L'offre reposera sur une entrée évaluative et participative permettant de construire le parcours avec les personnes. « Cette entrée, proposée lors de l'admission de la personne auprès de la structure vers laquelle elle est orientée, vise à définir la demande réelle de la personne, à l'aider à exprimer ses préférences, à soutenir son autodétermination tout au long de l'accompagnement et à y faire correspondre un panel de services et un accompagnement du milieu ordinaire de la personne, explique le ministère (…) La personne doit pouvoir choisir et faire évoluer ses modalités d'accompagnement sans redéposer systématiquement un dossier auprès de la MDPH. Cette nouvelle approche vise un même objectif : favoriser la pleine participation à la vie sociale, sans contrainte, sans rupture et toujours avec la personne comme actrice de la décision. »

« L'enfant est orienté par la MDPH avec une modalité d'entrée, par exemple en Sessad. Peut-être que pendant un mois, il aura besoin d'un changement, avec un hébergement. Le dispositif intégré permet qu'il bénéficie de réévaluations, d'évolutions de ses modalités d'accompagnement sans avoir besoin de repasser en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) et en permettant ainsi une meilleure adaptation à ses besoins. Il s'agit de faire preuve de modalité, souplesse, évolution et simplicité administrative. » Le dispositif intégré ne dissocie plus les services médico-sociaux mais les amène à travailler autour de l'enfant pour proposer le bon accompagnement au bon moment.

Pour mettre en place ces dispositifs intégrés, une convention cadre sera signée entre l'Agence régionale de santé, l'Éducation nationale, la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Daaf), la CAF, la MDPH et les organismes gestionnaires. Ce document précisera le fonctionnement entre ces institutions.

« Faciliter l'autodétermination, la capacité des personnes à faire des choix »

Plateforme de rétablissement du groupe SOS Solidarités, en 2023

Comment permettre à des personnes handicapées de faire leurs choix lorsqu'un bus est adapté à leur situation mais pas le trottoir devant lequel il s'arrête ? Quand la moindre formation spécialisée doit être réalisée dans l'Hexagone ? Quand seul un logement social sur huit est adapté ? Voilà quelques-uns des exemples mis en avant par les personnes rencontrées dans le cadre de la mission européenne sur l'offre en faveur des personnes en situation de handicap en Guyane, cette semaine.

« Dans l'Île-de-Cayenne, nous faisons face à une forte progression du nombre de personnes âgées et de personnes à mobilité réduite. Mais sur l'adaptation des logements, nous sommes davantage dans une logique de traitement au cas par cas que dans une logique de programme », reconnaît-on chez 2Ter Habitat, qui réunit désormais les anciennes Siguy et Simko. Sur ses 20 000 logements du bailleur social, environ 2 500 sont accessibles à ce public.

Du côté du Plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (Prith), on constate « une vraie transformation » dans les structures médico-sociale. « Avec les ateliers organisés en interne, la sensibilisation des enfants, l'autodétermination est inculquée bien plus tôt qu'avant (…) Il y a un engouement pour la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (Seeph). Nous n'avons plus besoin d'aller chercher les institutions une par une. » Tout n'est pas résolu pour autant. « Nous faisons face aux problématiques du territoire : un fort taux de chômage, peu de formations. Quand on veut accéder à une formation spécialisée, il va falloir construire un projet avec l'Hexagone. Ce ne sera pas réalisable, ou alors difficilement, en Guyane. »

Les membres de la mission européenne ont également échangé avec certaines collectivités locales, par exemple sur la question des transports. « On sent une prise de conscience. Elle est naissante, mais elle existe. » Pour l'ARS, il s'agit de poursuivre dans cette voie à travers « un engagement sociétal où chacun participe au développement d'une société prônant la dignité, évoluant vers la co-construction d'un environnement capacitant ». Elle promeut « un principe de participation active des acteurs institutionnels et des citoyens afin de tendre vers une société plus équilibrée, où chacun est reconnu sous le prisme de ses capabilités », c'est-à-dire la liberté pour un individu de choisir un mode de vie auquel il attribue de la valeur.

C'est ce qu'ont exprimé, mercredi matin, plusieurs usagers accompagnés par la plateforme de rétablissement. SOS Solidarités y a mis en place un programme d'éducation thérapeutique du patient il y a trois ans (*lire la Lettre pro du 19 septembre 2023*), mais également de la pair-aidance et des formations communes aux salariés et aux bénéficiaires : « Grâce à la plateforme, nous avons retrouvé une vie sociale et confiance en nous. »

« Il faut faire jouer le relationnel »

Vendredi dernier, l'Apajh a inauguré la première unité d'enseignement externalisée (UEE) polyhandicap, au collège Rémire 3 (*lire la Lettre pro de mardi*). La Guyane compte désormais une quarantaine de dispositifs pour l'éducation des enfants en situation de handicap : unités d'enseignement externalisées (UEE), unités d'enseignement internalisées (UEI), unités d'enseignement maternel autisme (UEMA), équipes mobiles d'appui à la scolarisation (Emas), services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad), répartis sur le littoral, de Roura à Apatou. Mais « ce n'est pas encore dans la culture de nos collègues du milieu ordinaire. Il faut encore faire jouer le relationnel, regrette un des participants à la mission européenne. La question, c'est de savoir comment cet accueil devient institutionnel. »

Cette évolution passera notamment par la création de pôles d'appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Réunissant, dans chaque circonscription, un coordinateur de l'Éducation nationale et un éducateur spécialisé du secteur médico-social, le PAS a pour objectif de sensibiliser les enseignants et les parents, de détecter et orienter les enfants qui ne sont pas encore notifiés à la MDPH. Le dispositif sera porté par le groupe SOS Jeunesse. L'ARS travaille à la mise en place de cinq premiers PAS à court terme, puis de monter à treize, soit un par circonscription de l'Éducation nationale.

Face à des acteurs du médico-social qui déplorent « encore beaucoup de réticence de certains enseignants, dont on a l'impression qu'ils vivent (l'accueil d'un enfant en situation de handicap) comme un poids », Julia Lefèvre, conseillère en transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap à l'ARS Guyane, souligne les travaux de la Convention nationale du handicap 2026 : « Il y a une marge de progression. Les enseignants se trouvent parfois en difficulté et nous le disent. La méconnaissance du médico-social et la méconnaissance de l'Éducation nationale par le médico-social peuvent conduire à une absence d'accueil d'enfant. L'objectif est de ne plus se retrouver face à la volonté ou non-volonté individuelle mais dans quelque chose de formalisé et d'entériné. Pour cela, il est nécessaire de travailler en interprofessionnalité. »

Face à « l'épuisement administratif », des facilitateurs de choix de vie

C'est un nouveau métier du médico-social. Les facilitateurs de choix de vie ont pour mission de « permettre à chaque personne en situation de handicap de reprendre la main sur ses choix, de s'autoriser à imaginer un avenir désirable et de devenir pleinement acteur de son projet de vie ». En Guyane, l'Agence régionale de santé prévoit de lancer un appel à manifestation d'intérêt. Que des professionnels soient dédiés à réceptionner les attentes de ce public et de voir quelles aides et quels dispositifs existent pour leur permettre d'y accéder « fait partie de la transformation de l'offre médico-sociale ».

En face, les personnes concernées et leurs représentants, reçus mercredi matin par la mission européenne sur l'offre en faveur des personnes en situation de handicap en Guyane avouent leurs difficultés à s'y retrouver : « Trop de structures, trop d'associations qui font à peu près la même chose ». Certains témoignent de « l'épuisement administratif des aidants et des proches ». Pour Julia Lefèvre, conseillère en transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap à l'ARS, il s'agira donc de proposer « des parcours plus souples, modulables, avec du choix (…) Il faut changer notre regard, regarder la personne sous le prisme de ses capacités ou de ses capabilités, et non de sa difficulté, souligne Julia Lefèvre, conseillère en transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap à l'ARS. Faire évoluer nos représentations où chaque acteur, chaque personne a un rôle dans une logique de vivre-ensemble, d'acceptation de la diversité, de la même manière qu'en Guyane on a réussi à accepter la multiculturalité et le multilinguisme. Toutes nos lois, tout ce que nous travaillons actuellement découle de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH). »

EN BREF

♦ Médecins en Guyane : plus salariés, plus masculins et plus jeunes qu'ailleurs

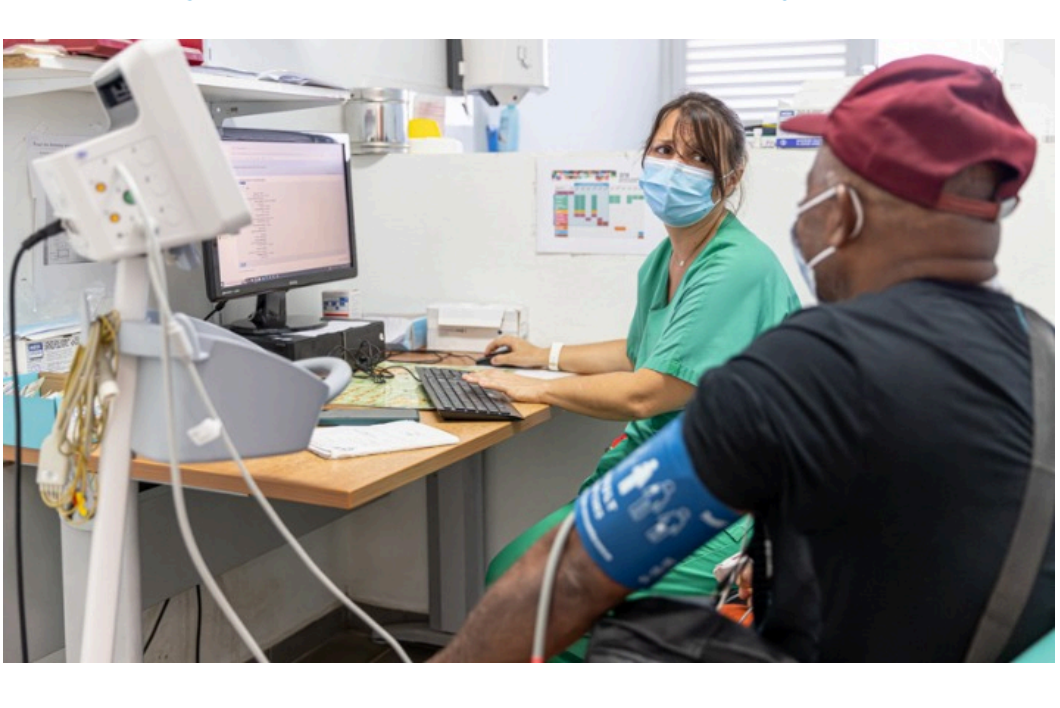

Au 1er janvier, la Guyane comptait 814 médecins en activité inscrits à l'Ordre, dont 748 en activité régulière, selon les chiffres publiés cette semaine par le Conseil national de l'Ordre des médecins. Les données montrent qu'ils sont beaucoup davantage salariés (75,2 %), que l'on compte beaucoup plus d'hommes (66 %) et davantage de moins de 40 ans (30,1 %) qu'ailleurs en France.

Avec 814 praticiens, leur nombre a quasiment doublé depuis 2010 (+94,7 %), précise le Cnom. Dans le même temps, la population guyanaise a augmenté de 25 %. Avec 282,3 médecins pour 100 000 habitants, la densité reste toutefois l'une des plus faibles avec le Centre-Val-de-Loire (266,1) et les Hauts-de-France (313,3). Les données de Mayotte ne sont pas connues.
Leur âge moyen a légèrement diminué, passant de 49 ans et 8 mois à 48 ans et 2 mois sur cette période. Cela fait de la Guyane le 24e plus jeune au niveau national. Le territoire compte 30,1 % de médecins de moins de 40 ans et 20,5 % de plus de 60 ans. Si le nombre de médecins de moins de 40 ans a quasiment triplé depuis 2010, les effectifs des plus de 60 ans ont doublé sur la même période. Ce point est régulièrement signalé par les médecins libéraux, chez qui les plus de 60 ans représentent environ 40 % des effectifs.

La Guyane est également un des territoires où la proportion de femmes chez les médecins est le plus faible (34 %). Ce chiffre n'a guère évolué depuis 2010 (31,1 %). Les trois quarts des médecins de Guyane sont salariés, une situation unique avec Mayotte. Près d'un sur cinq exerce en libéral (19,3 %), où ils sont les moins nombreux, tout comme ceux ayant un exercice mixte (5,5 %). Plus de la moitié des médecins exerçant en Guyane et inscrit à l'ordre ont un diplôme obtenu à l'étranger (496).

■ « L'arrivée de nouveaux médecins ne permet pas systématiquement de répondre à la demande »

Carte 67. Mise en regard de l'évolution des effectifs de médecins généralistes en activité régulière et de l'accessibilité potentielle localisée des médecins généralistes entre 2016 et 2023

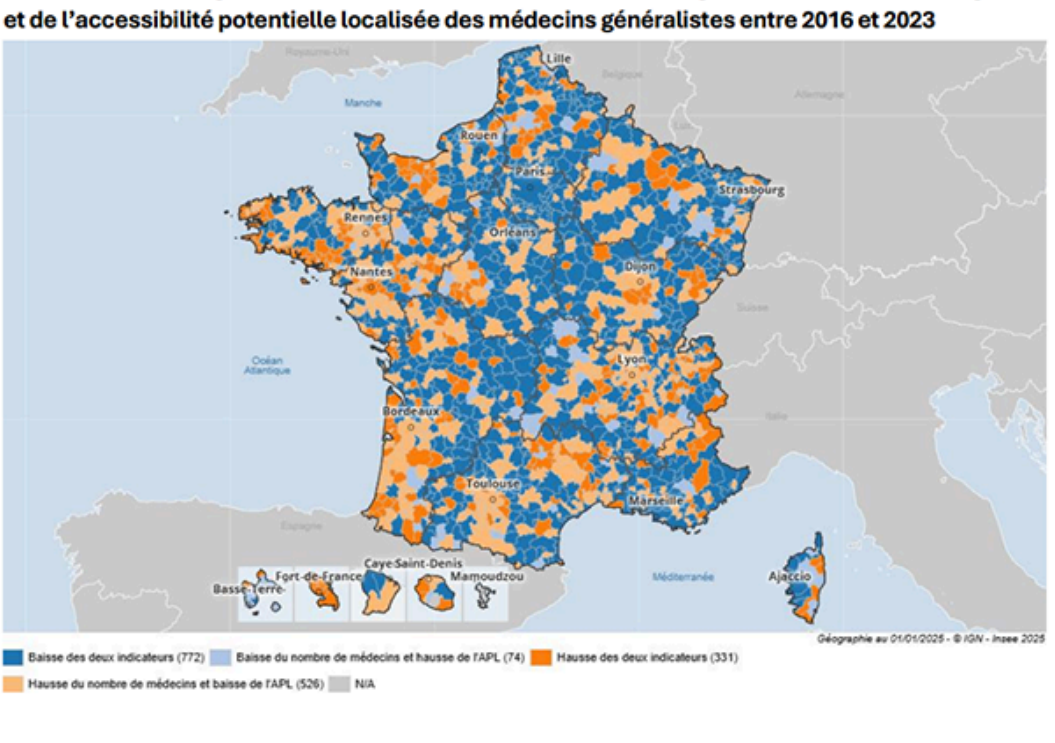

Lille
Manche
Rouen
Paris
Strasbourg
Rennes
Nantes
Orléans
Dijon
Océan Atlantique
Lyon
Bordeaux
Toulouse
Marseille
Ajaccio
Méditerranée
Basse-Terre
Fort-de-France
Caye-Saint-Denis
Mamoudzou
Géographie au 01/01/2025 - © IGN - Insee 2025
Baisse des deux indicateurs (772)
Baisse du nombre de médecins et hausse de l'APL (74)
Hausse des deux indicateurs (331)
Hausse du nombre de médecins et baisse de l'APL (526)
N/A

Malgré la hausse du nombre de médecins, il est plus difficile d'y avoir accès aujourd'hui qu'il y a dix ans, selon le conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom), qui a mesuré l'évolution entre 2016 et 2023). Sur le littoral ouest et dans les Savanes, le nombre de médecins est même en baisse, calcule-t-il. Ailleurs en Guyane, l'augmentation du nombre de médecins ne compense pas la hausse et le vieillissement de la population. L'Hexagone connaît une évolution similaire en périphérie des grandes villes, sur les littoraux et aux frontières, relève le Cnom.

♦ Padhue : 112 lauréats aux EVC

Fin 2025, 211 praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) ont été admis à concourir aux épreuves de vérification des connaissances (EVC), via l'ARS Guyane. Les résultats viennent d'être communiqués. Cent douze sont lauréats, donc quinze en médecine d'urgences, onze en médecine générale et vingt-six en pédiatrie.

La majorité des lauréats exerçaient déjà au sein des trois sites du CHU de Guyane mais le territoire compte également des des lauréats du centre d'ophtalmologie Doc'Santé, des hôpitaux privés Saint-Paul et Saint-Gabriel, de la Canopée (9) et du service de prévention et de santé au travail (SPSTG).

♦ Chikungunya : un cas autochtone diagnostiqué dans l'Île-de-Cayenne

Chikungunya

Un cas de chikungunya a été confirmé biologiquement chez un habitant de l'Île-de-Cayenne ne s'étant pas déplacé en dehors de sa commune, annonce Santé publique France, dans un bulletin de surveillance diffusé hier. Ce secteur passe donc en phase de transmission sporadique.

« Depuis la détection du premier cas de chikungunya à la fin du mois de janvier, 81 cas ont été biologiquement confirmés par les laboratoires hospitaliers et de ville, majoritairement dans le secteur du Littoral ouest (89 %) dans lequel 8 foyers sont actuellement suivis », poursuit SpF.

« Le nombre de cas cliniquement évocateurs vus en consultation dans les CDPS et hôpitaux de proximité, ainsi que le nombre de passages aux urgences pour chikungunya dans les trois sites du CHU, restent faibles. La surveillance hospitalière a permis d'identifier 22 cas hospitalisés dont 1 seule forme sévère (classement provisoire en attente de classification définitive par les infectiologues). Aucune hospitalisation n'a été enregistrée depuis deux semaines, cependant des mises à jour sont en cours. »

♦ Nouvelle distribution de boutons « Police connectée »

L'Agence Régionale de Santé et la Direction territoriale de la police nationale procèderont à une nouvelle distribution de boutons « Police connectée ». Elle se déroulera jeudi prochain à 11h30, sur l'ancien campus Saint-Denis, à Cayenne. Ce système d'alerte discret permet, en cas d'agression, d'alerter directement les forces de l'ordre, via un canal spécifique et de transmettre la localisation du professionnel en temps réel. Le dispositif est opérationnel uniquement en zone Police nationale, c'est-à-dire à Cayenne. Les professionnels de santé de Cayenne souhaitant disposer du bouton d'alerte sont invités à se rapprocher d'Audrey Andrieu, à l'ARS, à audrey.andrieu@ars.sante.fr.

♦ Le président de l'Université de Guyane suspendu

Dans un communiqué diffusé hier, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche annonce la suspension, à titre conservatoire et avec effet immédiat, de Laurent Linguet, président de l'Université de Guyane. « Conformément aux statuts de l'université, l'intérim de la présidence est assuré dès à présent par la vice-présidente élue du conseil d'administration, Martine Sébeloué, de manière à garantir la continuité de l'activité de l'université et du service public de l'enseignement supérieur en Guyane », poursuit le ministère.

Cette suspension intervient dans le cadre d'une enquête administrative menée par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR). Le ministère précise qu'il engagera une procédure disciplinaire. L'AFP précise que Laurent Linguet est visé par une enquête administrative pour des soupçons de violences sexistes et sexuelles sur des membres du personnel. Aline Clérot, procureure de la République, a confirmé à France-Guyane qu'une « enquête pénale est en cours pour harcèlement moral au travail, harcèlement sexuel et agression sexuelle à titre principal ».

♦ La CCDS lance son appel à projets « Prévention santé 2026 »

Dans le cadre de son contrat local de santé intercommunal (CLSI), la communauté de communes des Savanes (CCDS) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) lancent leur appel à projets « Prévention santé territoire de la CCDS 2026 ». Il s'adresse aux associations engagées dans la prévention, l'éducation ou la promotion de la santé, autour de six grandes thématiques :

- La santé sexuelle et reproductive ;
- La prévention des conduites addictives et la réduction des risques ;
- La nutrition et l'activité physique ;
- L'accès aux droits et aux soins ;
- La santé mentale et le bien-être ;
- La santé environnementale et le cadre de vie.

Le règlement complet peut être demandé à ccds.sante@ccds-guyane.fr.

Les candidats ont jusqu'au 30 avril pour envoyer leur dossier à christiane.pedie@ccds-guyane.fr et à ccds.sante@ccds-guyane.fr.

♦ Deux DPC sur la ménopause

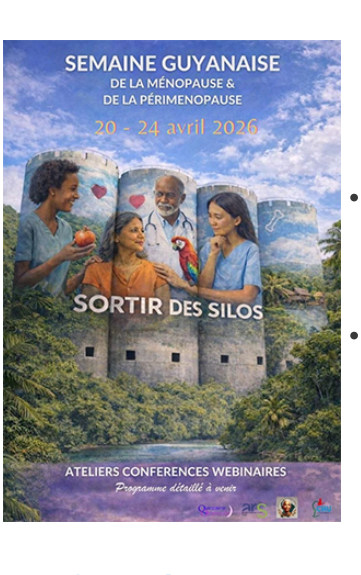

La Quinzaine obstétricale organise la Semaine guyanaise de la ménopause et de la périménopause, du 20 au 24 avril. A cette occasion, elle propose deux DPC, avec EvalFormSanté :

- Bouffées vasomotrices et brouillard mnésique : diagnostic et prise en charge, le 23 avril, de 9 heures à 12 heures, à l'Ispa, à Cayenne. Animé par les Dr Gabriel André, Isabelle Héron et Alphonse Louis. ANDPC 12142525134 – session 26.004.
- Dépistage et PEC du risque cardiovasculaire chez la femme de 50 ans, le 24 avril, de 9 heures à 12 heures, à l'Ispa, à Cayenne. Animé par les Dr Gabriel André, Isabelle Héron et Alphonse Louis. ANDPC 12142525146 – session 26.001.

Inscriptions sur le site de l'ANDPC ou auprès sa cellule formation.

♦ Le GEM Yépi Makandi prépare le bouillon d'awara

Dimanche, nombreux seront les Guyanais à déguster le bouillon d'awara. Cette semaine, les membres du groupe d'entraide mutuelle (GEM) Yépi Makandi, dédiée aux personnes en souffrance psychique à Saint-Laurent-du-Maroni, se sont réunis avec le chef Robert Léter pour préparer ce plat de Pâques. Pour Fabio Léon, coordinateur vie sociale et animation à l'association L'Ebène interrogé par Guyane la 1ère, cette activité avait pour but de favoriser « une démarche de groupe, d'apprentissage, de cohésion ».

E-Santé

Trois afterworks pour les infirmiers libéraux

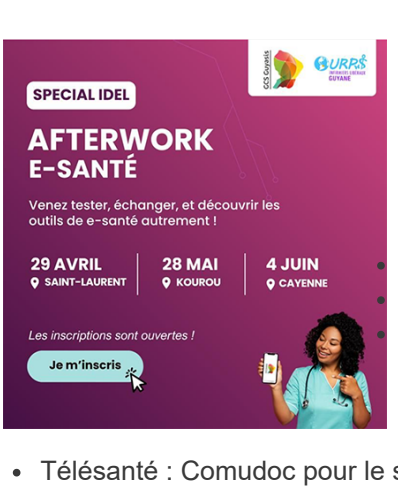

SPECIAL IDEL
AFTERWORK
E-SANTÉ
Venez tester, échanger, et découvrir les outils de e-santé autrement !
29 AVRIL SAINT-LAURENT
28 MAI KOUROU
4 JUIN CAYENNE
Les inscriptions sont ouvertes !
Je m'inscris

Le GCS Guyasis organise trois afterworks à destination des infirmiers libéraux, pour leur permettre de découvrir et prendre en main les outils numériques utiles à leur pratique et à la coordination des parcours de soins. Trois rendez-vous sont fixés :

Le 29 avril à la Fine Bouche, à Saint-Laurent-du-Maroni ;
Le 28 mai à Kourou (lieu non défini) ;
Le 4 juin à Cayenne (lien non défini).

Plusieurs outils seront présentés et pourront être testés :

- Télésanté : Comudoc pour le suivi des patients à distance ;
- MSSanté : Medimail pour les échanges professionnels sécurisés ;
- Coordination : Globule pour la coordination des parcours de soins ;
- Des outils de cybersécurité ;
- Annuaire : le répertoire opérationnel des ressources (ROR) pour identifier rapidement les offres de soins et les ressources disponibles sur le territoire.

S'inscrire.

Actus politiques publiques santé et solidarité

♦ Les infirmiers signent l'avenant 11 avec l'Assurance maladie

L'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), les trois organisations représentatives des infirmiers libéraux et l'Union nationale des organismes complémentaires d'assurance maladie (Unocam) ont signé, mardi, l'avenant 11 à la convention nationale des infirmiers, à l'issue de neuf mois de négociations. Cet accord, qui représente pour l'Assurance maladie un investissement de 500 millions d'euros sur la période 2026-2029, constitue une étape majeure pour accompagner l'évolution de cette profession et adapter l'organisation des soins aux besoins croissants de la population.

Parmi les mesures de cet avenant, l'Assurance maladie cite :

- Une revalorisation de la lettre clé AMI de 9,5 %, en 2 étapes : une première hausse de 20 centimes dès novembre 2026, puis une seconde de 10 centimes en 2027 ;
- Via l'application d'une majoration spécifique, la rémunération est également en hausse de 11 % pour la prise en charge des patients les plus dépendants et les situations les plus complexes ;
- La création de premières consultations infirmières pour des motifs dédiés et définis conjointement par les parties conventionnelles :
  - Deux consultations sont créées dès la mise en œuvre de l'avenant en 2026 pour accompagner l'instauration d'un traitement initial par insuline pour les diabétiques de type II ou réaliser un suivi après la réalisation d'un bilan prévention aux âges-clers ;
  - Deux autres consultations suivront en 2028.
- Les prescriptions faisant figurer la notion « jusqu'à cicatrisation » seront acceptées pour des soins allant jusqu'à trois mois ; la prise en charge des plaies pourra donner lieu à la réalisation d'un bilan et l'accès direct aux infirmiers deviendra possible dans le cas de plaies non chirurgicales.
- Le statut d'infirmier référent est mis en place pour les patients en affection de longue durée (ALD), afin de consolider le rôle des infirmiers dans la coordination des soins, en lien avec le médecin traitant, et dans le suivi des patients les plus fragiles, notamment les personnes âgées en perte d'autonomie, à travers des parcours de prise en charge adaptés.
- L'accord conclu structure également l'accès direct aux infirmiers en pratique avancée (IPA). Les actes de ces derniers font l'objet d'une revalorisation importante (la séance de soin est revalorisée de 16 à 21 euros et requalifiée en consultation) et des forfaits de suivi pour les patients nécessitant une prise en charge renforcée ont été ajoutés.
- Cet accord apporte un certain nombre de clarifications de la nomenclature des actes ;
- Une expérimentation « AntiGaspi » permettant aux infirmiers de réduire le gaspillage des produits de santé des patients pris en charge à domicile par un infirmier a été lancée ;
- L'avenant clarifie le cadre du recours aux remplaçants.

Cet avenant prévoit la poursuite des discussions conventionnelles avec les représentants de la profession sur différentes thématiques structurantes, telles que le développement des consultations infirmières, la participation aux soins non programmés, l'accompagnement des remplaçants ou encore les enjeux de santé environnementale.

Offres d'emploi

Nos emplois n'attendent que vous
Rejoignez nos équipes !

■ Le CHU de Guyane recrute :

- Une **sage-femme coordinatrice** de la maison des femmes de Saint-Laurent-du-Maroni (CDD, temps plein). Consulter l'offre et candidater.
- Un **infirmier coordinateur** de la filière obésité (CDD, temps plein). Consulter l'offre et candidater.
- Un **psychologue en Cegidd** (CDD, temps partiel). Consulter l'offre et candidater.

Agenda

Demain
► **Semaine de l'autisme**. Salon de l'autisme, de 9 heures à 14 heures au Neuro-Lodge, à Cayenne, présentation d'outils concrets, conférences et ateliers animés par le Dr Astrid Kremer, Charlotte Martin-Chave et Nathalie Ritter. Portes ouvertes du Neuro-Lodge de 14 heures à 18 heures. S'inscrire. ***Renseignements :*** coordination@neuro-atypik.org ***ou*** 0694 49 69 98.

► **Journée mondiale de l'autisme**. Parcours diagnostic, avec l'Adapei, de 9h30 à 16 heures, au pôle culturel de Kourou, ouvert à tous.

► **Fo zot savé**. Des chercheurs de l'Institut Pasteur de Guyane répondront aux questions de Fabien Sublet sur la détection et l'identification des émergences, à 9 heures, sur Guyane la 1ère.

Mardi 7 avril
► **Portes ouvertes** du centre de formation Projet professionnel plus, de 8h30 à 12h30, à Matoury. Inscriptions et renseignements : accueil@projetproplus.fr.

Mercredi 8 avril
► **Art-thérapie parent-enfant** avec l'association Amakaba et le contrat local de santé de Matoury, à destination des personnes éloignées du soin, de 10 heures à 11h30 au pôle enfance de Copaya, sur inscription au 0694 90 35 30.

Jeudi 9 avril
► **États généraux de la santé et de la protection sociale**, avec la Mutualité française, de 8 heures à 11h45, au Royal Amazonia, à Cayenne. S'inscrire : administration@mutualite-guyane.fr, 0694 96 40 45 ou www.placedelasante.fr.

► **Distribution de boutons d'alerte** « Police connectée », à destination des professionnels de santé libéraux de Cayenne, 11h30 sur l'ancien campus Saint-Denis. Renseignements : audrey.andrieu@ars.sante.fr.

Lundi 13 avril
►**Fin de l'appel à projets** « Transition écologique et santé-environnement » de l'ARS et de la DGTM.

Jeudi 16 avril
►**Assemblée générale de la CPTS Centre littoral**, à 19 heures à la Domus Medica, à Cayenne.

Vendredi 17 avril
► **Journée mondiale de l'autisme.** Ciné-débat organisé par le pôle autisme de l'Adapei, autour du film « En tongs au pied de l'Himalaya », de 17 heures à 20 heures, à la Maison des cultures et de la mémoire de Rémire-Montjoly, ouvert à tous.

► **Fin de l'**appel à manifestation d'intérêtpour l'installation d'un médecin au pôle médico-sportif de Cayenne.

► **Fin de l'**appel à projetspour l'activité physique et la lutte contre la sédentarité en milieu professionnel.

Samedi 18 avril
► **Matinée du libéral**, organisée par l'URPS médecins libéraux et le Bureau des internes de Guyane. Échanges et information à destination des praticiens envisageant de s'installer en libéral, à partir de 8 heures, à la Domus Medica, à Cayenne. S'inscrire.

Lundi 20 avril
► **Rencontre des aidants du DSRC OncoGuyane**, de 17h30 à 19 heures, au 6, rue des Cèdres, à Rémire-Montjoly. S'inscrire.

► **Semaine guyanaise de la ménopause et périménopause**, à l'Ispa, à Cayenne.
- De 14 heures à 16 heures : discours, témoignages, projection de film, présentation de la BD du Dr Alessia Melzani, infectiologue ;
- A 16 heures : sensibilisation par les Dr Karen Mencé et Gelly Akouala, gynécologues-obstétriciennes.

Mardi 21 avril
► **Semaine guyanaise de la ménopause et périménopause.**
- De 15 heures à 16 heures : webinaire « Nutrition et ménopause » par Marie-Caroline Baraut, nutritionniste, et le Dr Liliane Thélusmé, médecin nutritionniste ;
- De 16 heures à 17h30 : atelier nutrition et ménopause (lieu à définir) ;
- De 19h30 à 21 heures : EPU « Cœur et ménopause » par le Dr Paul Zéphirin, cardiologue, « Cerveau et ménopause » par le Dr Gabriel André, gynécologue, « Traitement hormonal de la ménopause », par le Dr Isabelle Héron, gynécologue, à l'hôtel Ker Alberte, à Cayenne.

► **Échange autour de la vie intime et sexuelle des seniors**, organisé par le Ciass des Savanes et animé par le Planning familial, de 15 heures à 17 heures à la maison France services d'Iracoubo. Inscriptions : 0594 92 01 40 ou ciass@ciass-guyane.fr.

Mercredi 22 avril
► **Neuvièmes Journées des travaux scientifiques** des soignants de Guyane, alias Nos soignants ont du talent. Consulter le programme. S'inscrire.

► **Colloque sur les troubles du comportement et de la conduite (TCC)**, organisé par l'Itep Félix-Eboué, le Sessad TCC Le Colibri (groupe SOS jeunesse) et l'Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRe), à la mairie de Rémire-Montjoly, sur deux jours. S'inscrire.

► **Semaine guyanaise de la ménopause et périménopause**
- De 10 heures à 15 heures : sensibilisation au CHU de Guyane – site de Saint-Laurent-du-Maroni, par le Dr Najeh Hcini, gynécologue ;
- De 10 heures à 15 heures : stand d'information par l'Association guyanaise de ménopause et périménopause et l'équipe de Cayenne, au pôle femme-enfant du CHU de Guyane – site de Cayenne.

► **Échange autour de la vie intime et sexuelle des seniors**, organisé par le Ciass des Savanes et animé par le Planning familial, de 15 heures à 17 heures à Kourou. Inscriptions : 0594 92 01 40 ou ciass@ciass-guyane.fr.

► **Art-thérapie parent-enfant** avec l'association Amakaba et le contrat local de santé de Matoury, à destination des personnes éloignées du soin, de 10 heures à 11h30 au pôle enfance de Copaya, sur inscription au 0694 90 35 30.

Jeudi 23 avril
► **Neuvièmes Journées des travaux scientifiques** des soignants de Guyane, alias Nos soignants ont du talent. Consulter le programme. S'inscrire.

► **Semaine guyanaise de la ménopause et périménopause**
- De 9 heures à 12 heures : formation DPC par les Dr Gabriel André et Isabelle Héron, à l'Ispa, à Cayenne ; ANDPC 12142525134 – session 26.004. Inscriptions jusqu'à fin mars, sur le site de l'ANDPC ou auprès sa cellule formation.
- De 18 heures à 20 heures : Jeudi M, conférence et échanges autour de la ménopause.

► **DPC organisé par la Quinzaine obstétricale et EvalFormSanté**. Bouffées vasomotrices et brouillard mnésique : diagnostic et prise en charge, de 9 heures à 12 heures, à l'Ispa, à Cayenne. Animé par les Dr Gabriel André, Isabelle Héron et Alphonse Louis. ANDPC 12142525134 – session 26.004. Inscriptions jusqu'à fin mars, sur le site de l'ANDPC ou auprès sa cellule formation.

► **Colloque sur les troubles du comportement et de la conduite (TCC)**, organisé par l'Itep Félix-Eboué, le Sessad TCC Le Colibri (groupe SOS jeunesse) et l'Association des ITEP et de leurs réseaux (AIRe), à la mairie de Rémire-Montjoly, sur deux jours. S'inscrire.

Vendredi 24 avril

► **Semaine guyanaise de la ménopause et périménopause.**
- De 9 heures à 12 heures : formation DPC par les Dr Gabriel André et Isabelle Héron à l'Ispa, à Cayenne. ANDPC 12142525146 – session 26.001. Inscriptions jusqu'à fin mars, sur le site de l'ANDPC ou auprès sa cellule formation.
- De 19 heures à 21 heures : ciné-débat à l'Eldorado, à Cayenne.

► **DPC organisé par la Quinzaine obstétricale et EvalFormSanté**. Dépistage et PEC du risque cardiovasculaire chez la femme de 50 ans, le 24 avril, de 9 heures à 12 heures, à l'Ispa, à Cayenne. Animé par les Dr Gabriel André, Isabelle Héron et Alphonse Louis. ANDPC 12142525146 – session 26.001. Inscriptions jusqu'à fin mars, sur le site de l'ANDPC ou auprès sa cellule formation.

Samedi 25 avril
► **Permanence de l'URPS orthophonistes** à destination des parents s'inquiétant de l'acquisition du langage de leur enfant de moins de 6 ans, de 8 heures à 12 heures, à l'école du Larivot, à Matoury.

Lundi 27 avril
► **Assemblée générale d'EndoGuyane**, à 18h30 au pôle femme-enfant du CHU de Guyane – site de Cayenne. S'inscrire.

► **Journée mondiale de l'autisme**. Parcours diagnostic, avec l'Adapei, de 8 heures à 12 heures, au CDPS de Cacao, à Roura, ouvert à tous.

Du 27 au 29 avril
► **Formation AFGSU 2,** organisée par la CPTS à destination de ses adhérents. S'inscrire.

Du 27 avril au 3 mai
► Semaine guyanaise de la vaccination. Faire connaître ses événements.

Mardi 28 avril
► **Échange autour de la vie intime et sexuelle des seniors**, organisé par le Ciass des Savanes et animé par le Planning familial, de 15 heures à 17 heures à l'antenne du Ciass, à Sinnamary. Inscriptions : 0594 92 01 40 ou ciass@ciass-guyane.fr.

Mercredi 29 avril
► **Webinaire sur la vaccination,** à l'occasion de la Semaine guyanaise de la vaccination, à 18 heures. S'inscrire. S'inscrire au webinaire.

► **Art-thérapie parent-enfant** avec l'association Amakaba et le contrat local de santé de Matoury, à destination des personnes éloignées du soin, de 10 heures à 11h30 au pôle enfance de Copaya, sur inscription au 0694 90 35 30.

► **Afterwork du GCS Guyasis** sur les outils numériques, à destination des infirmiers libéraux, à la Fine Bouche, à Saint-Laurent-du-Maroni. S'inscrire.

Jeudi 30 avril
► **Fin de l'appel à projets** « Prévention santé territoire des Savanes 2026 ». Demander le règlement.

Mardi 5 mai
► **Afterwork de la CPTS**, atelier peinture avec Bradley Thakur (Brady's Art Studio), à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. Inscription 20 euros.

Dimanche 10 mai
► **Fin de l'**appel à projets « Alimentation durable en établissement de santé ».

Dimanche 17 mai
► Fin de l'appel à communications et interventions pour les rencontres « Mon écran, ma vie ? Regards sur les usages des écrans, impacts et transformations sociales », organisées par l'ARS durant la semaine du 2 novembre à Cayenne et Saint-Laurent-du-Maroni. Contact et informations : ars-guyane-prevention@ars.sante.fr.

Jeudi 28 mai
► Afterwork du GCS Guyasis sur les outils numériques, à destination des infirmiers libéraux, à Kourou (lieu à définir). S'inscrire.

Vendredi 29 mai
► **Fin de** l'appel à projets pour la création d'un centre de ressources en déficience auditive.

Jeudi 4 juin
► **Afterwork du GCS Guyasis** sur les outils numériques, à destination des infirmiers libéraux, à Cayenne (lieu à définir). S'inscrire.

Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour

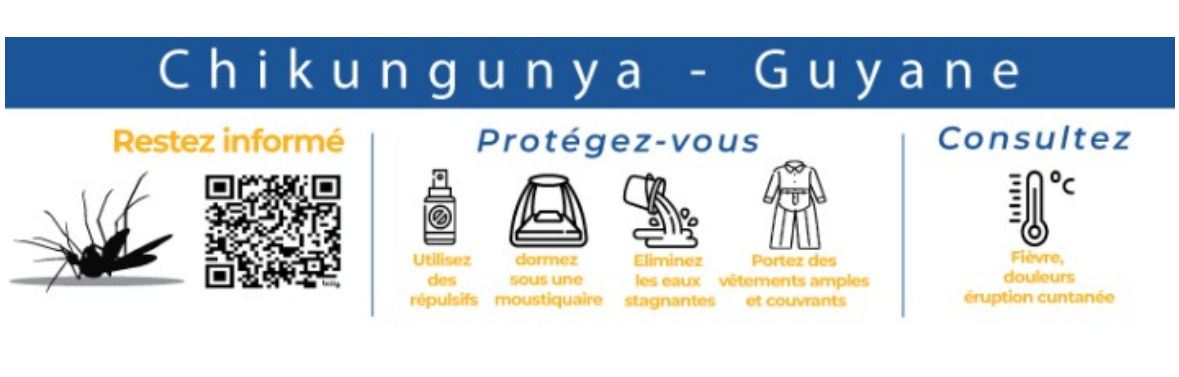

Chikungunya - Guyane
Restez informé
Protégez-vous
Utilisez des répulsifs
dormez sous une moustiquaire
Eliminez les eaux stagnantes
Portez des vêtements amples et couvrants
Consultez
Fièvre, douleurs éruption cuntanée

Agence régionale de santé Guyane
Directeur de la publication : Bertrand PARENT
Conception et rédaction : ARS Guyane Communication
Standard : 05 94 25 49 89
www.guyane.ars.sante.fr

Cliquez sur ce lien pour vous désabonner